

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 53

En exercice : 53

Présents : 29



N°171

**REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 NOVEMBRE 2023**

L'AN deux mille vingt-trois, le 17 novembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 13 novembre 2023, s'est réuni à l'Hôtel de ville - Salle du Conseil municipal à 9h30 sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

Etaient présents : FRANCLET Karine, SACK Pierre, LENZI Ling, HADJI-GAVRIL Michel, BAZIZ Yasmina, REMY Marie-Pascale, BIDAL Damien, DAUVERGNE Véronique, MARTIN Samuel, LESERRE José, MESSEZ Marie-Françoise , DANDRIEUX Dominique , SACKHO Kourtoum, DESIR Sandrine, ALLAIN Philippe, LOE Patricia, Adjointes au Maire

AUGY Thierry, DESCAMPS Alain, GRYNBERG DIAZ Sandrine, VACHER Annie, HOCINE Massinissa, GILLY Jean-Paul, FAUCHEUX Gilbert, ANQUETIL Marie-Amélie, KARROUMI Sofienne, BELAIR Katalyne, NAULEAU Pierre-Yves, YAOU Fatima, DAGUET Anthony, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : EMEL Maryse, NIFEUR Nadège, KARMAN Jean-Jacques, BOUCHA Safia.

Excusé : GUERRIEN Marc .

Représentés par :

Monsieur Miguel MONTEIRO
Madame Zakia BOUZIDI
Monsieur Jérôme LEGENDRE
Monsieur Guillaume GODIN
Madame Mizgin OZHAN
Madame Christiane DESCAMPS
Monsieur Zayen CHIKHDENE
Madame Solène DA SILVA
Monsieur Cédric SCHROEDER
Monsieur Franck LE ROY
Madame Maria Elisabete GONCALVES
PEIXOTO
Monsieur Lewis CHARTIER
Madame Margaux HOUIS
Monsieur Dominique HE
Monsieur Zishan BUTT
Madame Evelyne YONNET-SALVATOR
Madame Soizig NEDELEC
Monsieur Yonel COHEN-HADRIA
Madame Nabila DJEBBARI

Monsieur Philippe ALLAIN
Monsieur Samuel MARTIN
Madame Marie-Françoise MESSEZ
Madame Sandrine DESIR
Madame Kourtoum SACKHO
Monsieur Alain DESCAMPS
Madame Yasmina BAZIZ
Monsieur Pierre SACK
Monsieur Gilbert FAUCHEUX
Monsieur Michel HADJI-GAVRIL
Monsieur Massinissa HOCINE

Monsieur Damien BIDAL
Monsieur Jean-Paul GILLY
Madame Ling LENZI
Monsieur Sofienne KARROUMI
Monsieur Pierre-Yves NAULEAU
Monsieur Anthony DAGUET
Madame Katalyne BELAIR
Madame Fatima YAOU

Secrétaire de séance : Gilbert FAUCHEUX

DGA Dynamique Territoriale/ Direction des Affaires
Culturelles/Service Culture

OBJET : Approbation d'une convention entre la Commune d'Aubervilliers et l'association "Villes des Musiques du Monde" fixant les modalités de versement d'une subvention d'équipement exceptionnelle complémentaire.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame Zakia BOUZIDI,

Vu la délibération n°108 du 22 juin 2023 fixant les modalités de versement d'une subvention d'équipement exceptionnelle portant sur le financement du déménagement et du réaménagement des locaux de l'association « Ville des Musiques du Monde » ;

Vu le projet de convention financière entre la ville d'Aubervilliers et l'association « Villes des Musiques du Monde » fixant les modalités de versement d'une subvention d'équipement complémentaire exigé par les aléas du projet, pour la relocalisation de son siège social à proximité du Point Fort dans le cadre des travaux de création de la ligne 15 du Grand Paris Express ;

Vu le budget communal ;

Considérant les nouveaux sondages des sols qui ont mis à jour de réelles fragilités liées à des présences d'argiles gonflantes et les travaux d'extraction des terres qui ont mis à jour la présence de nombreux ouvrages bétons et d'un ovoïde impliquant l'intervention d'engins plus puissants ;

Considérant le surcoût notable d'études, de travaux liés aux extractions et au redimensionnement-renforcement nécessaire des fondations lié à l'état des sols ;

Considérant la nécessité d'attribuer un complément de subvention d'équipement à l'association « Villes des Musiques du Monde » d'un montant de 30 000 € TTC afin de faire face aux nouveaux coûts relatifs au terrassement et aux fondations auxquels l'association doit faire face (estimés initialement à 52 000 € HT et atteignent aujourd'hui la somme de 126 000 € HT) ;

Considérant l'intérêt public local que représentent les activités de l'association « Villes des Musiques du Monde » sur le territoire d'Aubervilliers ;

Considérant la nécessité pour la Ville de poursuivre son soutien à l'association « Villes des Musiques du Monde » afin d'assurer la pérennité de son ancrage au Fort d'Aubervilliers.

Adoption à l'unanimité par 48 pour

DELIBERE :

APPROUVE le versement d'une subvention d'équipement exceptionnelle complémentaire de 30 000 € (trente mille euros) à l'association « Villes des Musiques du Monde » pour contribuer au financement de la relocalisation du son siège social à proximité du Point Fort dans le cadre des travaux de création de la ligne 15 du Grand Paris Express.

APPROUVE dans les termes annexés à la présente délibération, la convention financière entre la ville d'Aubervilliers et l'association « Villes des Musiques du Monde » fixant les modalités de participation de chaque partie.

DIT que les crédits seront inscrits au budget de l'exercice 2023.

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

DIT que le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente délibération.

DIT que la présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat dans le Département, au titre du contrôle de légalité.

DIT que cette délibération peut faire l'objet d'un recours soit gracieux auprès du Maire d'Aubervilliers, dans les deux mois après la date de l'adoption de la présente délibération, soit contentieux auprès du Tribunal Administratif de Montreuil, au moyen de la plateforme Télérecours (<https://www.telerecours.fr/>), dans un délai de deux mois après l'adoption de la présente délibération ou dans un délai de deux mois après le refus du recours gracieux que ce refus ait été explicite ou soit né du silence gardé par la Ville pendant un délai de deux mois.

Reçue en préfecture le : 28/11/23
Accusé en préfecture :
93-219300019-20231117-lmc133498A-DE-1-1
Publiée le : 28/11/23
Certifiée exécutoire : 28/11/23

Le Maire,
Karine FRANÇLET

